

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 12 septembre 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :**

PRÉSENCES :

M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:  
La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'absence de madame Marthe Blanchette, de messieurs Pierre Venne et Michel Picard est constatée

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2011, de la session extraordinaire du 22 août 2011 et de la session extraordinaire du 29 août 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
  1. Rapport des indicateurs de gestion 2010
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
  1. Avis de motion de la présentation du règlement 5-2011 (Rue Lacoste)  
«Reporté»
  2. Avis de motion de la présentation du règlement 6-2011 (Rue Lajeunesse)
10. Adoption des règlements
11. Affaires nouvelles
  1. Adjudication d'un emprunt suite à un appel d'offres public
  2. Résolution de concordance
  3. Code de déontologie –Serment (reporté)
  4. Rue Lajeunesse
  5. Groupe Forces – Correction de drainage résolution 2011-05-77
  6. Cour municipale commune de la ville de Joliette – Me Pierre-Édouard Asselin, procureur
  7. Marquage de chaussée
  8. Accotement rang Ste-Rose (reporté)
  9. Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
  10. Colloque de zone ADMQ

- 11. Ordinateur pour le poste de la technicienne en loisir (reporté)
  - 12. Formation des élus
  - 13. Bernard Malo Inc. – Certificat de paiement #7
  - 14. Rue Lajeunesse – Pose de bornes
- 12. Varia
  - 13. Période de questions
  - 14. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-09-138

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2011, de la session extraordinaire du 22 août 2011 et de la session extraordinaire du 29 août 2011**

2011-09-139

Il est proposé par Réjean Belleville ,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2011, de la session extraordinaire du 22 août 2011 et de la session extraordinaire du 29 août 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **4. Approbation des comptes payables et payés**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques ( qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-09-140

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 404 522,66 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **5. Correspondance**

### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

## **6. Rapport des comités**

### ***Madame Céline Geoffroy***

#### Lourdes en saveur

C'est une belle réussite. Environ 500 personnes se sont présentées à l'évènement. Les gens sont très contents. Les participants déclarent que l'évènement est une réussite.

#### Maison des Jeunes

Ça va très bien, 30 jeunes se sont inscrits et il y a en moyenne une présence de 10 à 13 jeunes par rencontre.

## **7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

### **7.1 Rapport des indicateurs de gestion 2010**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2010

## **8. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

## **9. Avis de motion**

### **9.1 Avis de motion de la présentation du règlement 5-2011 (Rue Laccoste)«Reporté»**

### **9.2 Avis de motion de la présentation du règlement 6-2011 (Rue Lajeunesse)**

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Guilbault de la présentation du règlement 6-2011 concernant la municipalisation et l'ouverture de la rue désignée sous le nom de la rue Lajeunesse

## **10. Adoption des règlements**

## **11. Affaires nouvelles**

### **11.1 Adjudication d'un emprunt suite à un appel d'offres public**

2011-09-141

**IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTINE MARION  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de Joliette** pour son emprunt du 20 septembre 2011 au montant de 1 628 300 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros **(04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005, 2-2009)**, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>118 200 \$</b>	<b>2,93 %</b>	<b>20 septembre 2012</b>
<b>121 800 \$</b>	<b>2,93 %</b>	<b>20 septembre 2013</b>
<b>126 200 \$</b>	<b>2,93 %</b>	<b>20 septembre 2014</b>
<b>130 300 \$</b>	<b>2,93 %</b>	<b>20 septembre 2015</b>
<b>1 131 800 \$</b>	<b>2,93 %</b>	<b>20 septembre 2016</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

### 11.2 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite emprunter par billet un montant total de 1 628 300 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
04-2000	126 800
05-2000	489 400
31-2005	293 000
33-2005	259 800
2-2009	459 300

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2011-09-142

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN BELLEVILLE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 628 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **(04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005, 2-2009)** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012.</b>	<b>118 200 \$</b>
--------------	-------------------

<b>2013.</b>	<b>121 800 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>126 200 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>130 300 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>134 700 \$ (à payer en 2016)</b>
<b>2016.</b>	<b>997 100 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **(04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005, 2-2009)**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

### **11.3 Code de déontologie –Serment (reporté)**

### **11.4 Rue Lajeunesse**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-05-69 mandatant un arpenteur pour obtenir une description technique du terrain occupé par la voie privé de ± 225 pieds ;

2011-09-143

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'approuver la description technique préparée par monsieur Pierre Robitaille, arpenteur du terrain occupé par la voie privé de ± 225 pieds identifié sous le nom de la rue Lajeunesse.

Une copie de cette description est déposée aux archives de la municipalité

De mandater le notaire Mario Masse afin de rédiger un acte de cession en faveur de la municipalité et d'en autoriser la dépense de ± 350\$ plus les frais d'enregistrement.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Madame la mairesse Céline Geoffroy et madame Micheline Miron, directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.5 Groupe Forces – Correction de drainage résolution 2011-05-77 (Reporté)**

### **11.6. Cour municipale commune de la ville de Joliette – Me Pierre-Édouard Asselin, procureur**

**CONSIDÉRANT** que pour l'application des règlements de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le conseil municipal peut autoriser par résolution toute personne physique à appliquer sa réglementation et à entreprendre des poursuites pénales;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner Me Pierre-Edouard Asselin, procureur actuel de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette à cet effet;

2011-09-144

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christine Marion,  
et unanimement résolu :

D'AUTORISER Me Pierre-Edouard Asselin, procureur actuel de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette à appliquer tous les règlements adoptés par la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et à entreprendre au nom de cette dernière des poursuites pénales contre tout contrevenant aux dispositions desdits règlements et à délivrer des constats d'infraction à cette fin...

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### 11.7 Marquage de chaussée

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Dura-Lignes	4 769,18\$

2011-09-145

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 4 769,18 \$ taxes incluses à Dura-Lignes pour le marquage de la chaussée pour le rang Ste-Rose, la rue Mathias et Papineau comme suit :

Ligne axiale jaune double : 5 500 m. lin.  
Ligne axiale jaune simple : 4 900 m. lin.  
Ligne de rive blanche : 5 350 m. lin.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### 11.8 Accotement rang Ste-Rose (reporté)

### 11.9 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Projet de travaux de voirie

**Attendu que :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2011-09-146

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et il **est résolu que** :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.10 Colloque de zone ADMQ**

2011-09-147

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 100\$ pour le colloque de zone de L'ADMQ pour l'inscription de la directrice générale incluant repas, pauses et les documents d'ateliers.

Le conseil autorise la dépense des frais de kilométrage selon la politique établie à cet effet.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.11 Ordinateur pour le poste de la technicienne en loisir (reporté)**

#### **11.12 Formation des élus**

2011-09-148

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'entériner la dépense de 637,98\$ pour la formation des élus sur le comportement éthique.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.13 Bernard Malo Inc. – Certificat de paiement #7**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2010-06-108 mandatant Bernard Malo Inc. concernant la mise aux normes et augmentation de la capacité au montant de 426 561,52\$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour les travaux exécutés au projet mise aux normes et augmentation de la capacité;

2011-09-149

Il est proposé par Pierre Guilbault ,  
Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n°7 au montant de 12 774,87\$ taxes incluses à Bernard Malo Inc. pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité « bâtiment ».

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.14 Rue Lajeunesse – Pose de bornes**

2011-09-150

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 775\$ + les taxes pour la pose de bornes par l'arpenteur Pierre Robitaille sur la rue Lajeunesse

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **12. Varia**

#### **13. Période de questions**

#### **14. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-09-151

Il est proposé par Réjean Belleville ,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 20

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

Mairesse

---

Secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*